

L'honorable M. DANDURAND: Les raisons apportées en faveur de cette politique ont fait sur moi une forte impression, et je tâcherai de faire partager mes convictions par le cabinet en vue de leur faire produire des résultats.

Le Sénat s'ajourne à 3 hrs. p.m. du même jour.

DEUXIEME SEANCE

Le Sénat se réunit à 3 heures p.m.

Affaires de routine.

BILLS DES PENSIONS, DE L'ASSURANCE ET DU RETABLISSEMENT DANS LA VIE CIVILE DES SOLDATS.

RAPPORT DU COMITE SPECIAL

A l'ordre du jour:

Etude du rapport du comité spécial auquel ont été renvoyés les bills suivants:

Le bill (203), intitulé: "Loi concernant la Loi de l'assurance des soldats de retour";

Le bill (201), intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministre du Rétablissement des soldats dans la vie civile; et

Le bill (205), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions"; ainsi que des amendements y apportés. (L'hon. M. Bêlique).

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Ce n'est pas cela que nous devons considérer en premier lieu. Mon honorable ami ne pourrait-il pas nous dire s'il va retirer le bill des chemins de fer ou en continuer l'étude?

L'honorable M. DANDURAND: Je ne suis pas prêt à retirer le bill, et j'aurai à donner mes raisons; et quoiqu'il soit placé le premier sur l'ordre du jour, je crois qu'il devra céder le pas à la question présentement soumise. Mon honorable ami n'a pas l'intention de retirer son amendement demandant le renvoi à six mois?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Non.

L'honorable M. DANDURAND: Si cet amendement est adopté, c'en est fait du bill.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Que mon honorable ami retire le bill, et l'amendement tombe en pièces. Tout ce que je veux savoir se réduit à ceci: Mon honorable ami va-t-il retirer son bill ou procéder?

L'honorable M. DANDURAND: J'ai l'intention de procéder après avoir donné quelques explications; on m'a demandé d'agir de la sorte, et je suggérerai que l'on suive l'ordre du jour tel que demandé.

Le Sénat se met à l'étude du rapport du comité spécial.

L'hon. M. REID.

L'honorable M. BEIQUE: Honorables messieurs, lors de la formation de cet important comité, j'hésitai beaucoup à en accepter la présidence, car je me rendais compte que plusieurs des membres de cette Chambre étaient mieux préparés que moi à faire le travail qui incombe toujours au président; et je dois avouer que lorsque je fus appelé à exercer les fonctions de la charge, je me trouvais encore moins bien préparé que je ne pensais, et plus convaincu qu'on aurait mieux fait d'en choisir un autre. Cependant j'ai fait tout mon possible, et je crois que j'ai consacré assez de mon temps et de mes peines à l'étude de la question pour m'en rendre maître et me mettre suffisamment au courant des faits. J'ai eu le concours des membres du comité, qui étaient en nombre, et plusieurs d'entre eux étaient bien au courant du mode d'opération de la loi.

Nous avons eu en vue, en examinant le bill des pensions, tel qu'adopté par la Chambre des communes, de rendre autant que possible pleine et entière justice aux soldats de retour, tout en diminuant autant que faire se peut, et ce dans l'intérêt des soldats eux-mêmes, les dépenses d'opération de la loi. Nous avons pensé aussi qu'il était de notre devoir de faire en sorte que la loi ne pût servir à favoriser certaines personnes qu'on n'avait pas en vue d'aider et qui ne devraient pas, en toute justice, bénéficier de cette loi.

Le parlement a toujours été d'opinion que la loi devrait se montrer généreuse à l'égard des soldats de retour ou de ceux faisant partie de notre armée et de ceux qui sont à leur charge dans les compensations accordées pour blessures ou infirmités contractées au cours du service. Le comité s'est laissé guider par ce principe, et je ne crois pas qu'on trouve sujet de se plaindre sous ce rapport.

On a vu dans la presse que la Chambre des communes avait adopté le bill tel que présenté par le ministre chargé de cette administration. Dès le premier abord, nous vîmes que tel n'était pas le cas, et que le bill, tel qu'adopté par les communes, contenait quatre articles qui ne se trouvaient pas dans le bill présenté d'abord au parlement, articles que certains députés y intercalèrent, sans y avoir donné suffisamment d'attention, d'après l'avis du comité.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Est-ce vrai qu'une ou toutes ces dispositions avaient été recommandées par la commission Ralston?

L'honorable M. SHARPE: Pas une seule.

L'honorable M. BEIQUE: Non. En lisant le rapport de la commission et en interrogeant